

Dernière mise à jour le 29 septembre 2017

Connaissez-vous les références légales concernant le temps partiel en 2017 ?

La loi travail a procédé à une grande refonte du code du travail sur plusieurs aspects, que ce soit dans le contenu ou la numérotation des articles. La présente fiche ...

Sommaire

- La définition légale de l'activité à temps partiel
- La mise en place d'une activité à temps partiel
- Les refus d'un passage à temps partiel
- La forme du contrat de travail
- Modification des horaires et de la répartition de la durée du travail
- Les heures complémentaires
- Modification automatique du contrat de travail
- Égalité de traitement entre salarié à temps partiel et à temps plein
- Détermination du plafond de sécurité sociale
- Activité à temps partiel et journée de solidarité

La loi travail a procédé à une grande refonte du code du travail sur plusieurs aspects, que ce soit dans le contenu ou la numérotation des articles.

La présente fiche pratique se propose de faire le tour des nombreuses dispositions entourant le contrat de travail à temps partiel, selon le nouveau régime en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017.

La définition légale de l'activité à temps partiel

Thèmes	Références légales
Contrat à temps partiel hebdomadaire, mensuel ou annuel	<ul style="list-style-type: none"> • Article L3123-1 (code du travail). Aucune modification n'est apportée par la loi travail (que ce soit en numérotation ou en contenu, seul les termes mentionnés au 3 ^e « sur cette période » deviennent « durant cette période »).

La mise en place d'une activité à temps partiel

Thèmes	Références légales
<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place à l'initiative de l'employeur 	<ul style="list-style-type: none"> • Article L3123-17 (code du travail) ; • Article L 3123-18 (code du travail) ; • Article L 3123-26 (code du travail). Nouvelle numérotation depuis la loi travail.
<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place à l'initiative du salarié 	<ul style="list-style-type: none"> • Articles L3123-2 à L 3123-3 (code du travail). Nouvelle numérotation depuis la loi travail.

Les refus d'un passage à temps partiel

Thèmes	Références légales
<ul style="list-style-type: none"> • Refus par le salarié 	<ul style="list-style-type: none"> • Article L3123-4 (code du travail).

• Refus par l'employeur	• Article L3123-26 (code du travail). Nouvelle numérotation depuis la loi travail.
-------------------------	---

La forme du contrat de travail

Thèmes	Références légales
• Contrat de travail écrit	• Article L3123-6 (code du travail) (nouvelle numérotation).
• Contenu du contrat	

Modification des horaires et de la répartition de la durée du travail

Thèmes	Références légales
• Les dispositions d'ordre public	• Articles L 3123-11 et L 3123-12 (code du travail) Nouvelle numérotation depuis la loi travail.
• Champ de la négociation collective	• Articles L 3123-23 à L 3123-25 (code du travail) Nouvelle numérotation depuis la loi travail.
• Dispositions supplétives	• Articles L 3123-30 et L 3123-31 (code du travail) Nouvelle numérotation depuis la loi travail.

Les heures complémentaires

Thèmes	Références légales
• Majoration des heures complémentaires	• Article L 3123-8 (code du travail). Nouvelle numérotation depuis la loi travail.
• Limitation du nombre d'heures complémentaires (ne pas porter à hauteur de la durée légale ou conventionnelle si celle-ci est inférieure)	• Article L 3123-9 (code du travail). Nouvelle numérotation depuis la loi travail
• Taux de majoration	• Articles L3123-20 et L 3123-21 (code du travail) (champ négociation collective) ; • Articles L3123-28 et L 3123-29 (code du travail) (dispositions supplétives). Nouvelle numérotation depuis la loi travail
• Refus du salarié d'accomplir des heures complémentaires	• Article L 3123-10 (code du travail). Nouvelle numérotation depuis la loi travail

Modification automatique du contrat de travail

Thèmes	Références légales
• En cas d'accomplissement d'heures complémentaires récurrentes	• Article L3123-13 (code du travail). Nouvelle numérotation depuis la loi travail.

Égalité de traitement entre salarié à temps partiel et à temps plein

Thèmes	Références légales
Égalité de traitement vis-à-vis de la période d'essai	• Article L3123-5 (code du travail). Nouvelle numérotation depuis la loi travail.
Égalité de rémunération	
Égalité vis-à-vis des droits acquis	
Égalité en matière d'ancienneté	
Calcul proportionnel de l'indemnité de licenciement et de départ à la retraite du salarié (alternance temps complet et partiel)	

Détermination du plafond de sécurité sociale

Thèmes	Références légales
Proratisation (ou abattement) du plafond de sécurité sociale en cas d'activité à temps partiel	• Article R 242-7 à R 242-11 (code de la sécurité sociale).

Activité à temps partiel et journée de solidarité

Thèmes	Références légales
Détermination des heures à effectuer dans le cadre d'une activité à temps partiel	• Article L3133-8 à L 3133-10 (code du travail). Nouvelle numérotation depuis la loi travail.